



INTERNATIONAL ROAD E-BIKE GRAND PRIX RULES AND REGULATIONS

Par Vital Coach Events. December 2018

ROAD E-BIKE RACING

“Une nouvelle ère du sport commence avec l’alliance des forces musculaires et électriques”.

Samba
NGWANA

IREBGP Events.

Version 2
Février 2019

TABLE DES MATIERES

La naissance d'un nouveau sport – course de velos de route a assistance électrique	3
Definition.....	3
participants, structure et but de l'évenement	4
Catégorie 1.....	4
EQUIPES CONSTRUCTEURS	4
EQUIPES CLIENTS	4
Catégorie 2 - Cycloportif	5
Tours tous-à-velo.....	5
AGENDA	Error! Bookmark not defined.
Samedi 19 Octobre 2019 – IREBGP - Mise en place du Village et marquage de la route.....	Error! Bookmark not defined.
Dimanche 20 Octobre 2019 – Journée de course – Cycloportive	Error! Bookmark not defined.
(Grand Prix, Demi-Grand Prix, Circuits « Tous à vélo »)	Error! Bookmark not defined.
SPECIFICATIONS Des velos a assistance électrique autorisés POUR Les épreuves du REbGP du catégorie 1..	6
Types de vélos de routes a assistance électrique admis	6
SPECIFICATIONS DU VELO DE ROUTE A ASSISTANCE ELECTRIQUE	6
Tours TOUS A VELO – velos, VELOS ELECTRIQUE ET PROTOTYPES	7
CONDITIONS POUR PARTICIPER A L'évenement irebgp.....	7
titulaires d'une licence	7
NON LICENCIES	7
AGE MINIMUM.....	7
RESPONSABILITES ET ASSURANCES DES PERSONNES	7
RISQUES SPECIAUX (SECOURS, TransferTs)	7
Equipements obligatoires.....	8
inscription	8
inscription en ligne	8
Inscriptions des équipes.....	8
Clôture des inscriptions	8
ANNULATION AVANT LA COURSE ET REMBOURSEMENT.....	9
Confirmation D'inscription	9
COLLECTE DES DOSSARDS	9
reglement technique pour l'irebgp du 19 octobre 2019 (équipes competition)	10
reglement technique.....	10
ESSAI DE CONDUITE AVANT l'évenement.....	11

IREBG EVENEMENT NATUREL CIRCUITS (Course)	11
Compétition par équipe et individuelle	11
ceremonies de remise de prix et recompenses	12
penalites	12
plaintes.....	13
reclamations recevables	13
PERIODE DE TRAITEMENT DES PLAINTES ET DESCRIPTION DE L'incident	13
composition des officiels et des arbitres	13
resolution des plaintes.....	13
droits d'images	13
autorisation	13
Accreditation	14
aspects generaux de l'evenement irebgp	15
securite.....	15
services de secours d'urgence.....	15
contrôle ANTI-dopage.....	15
ethique sportive et fair-play	15
assurance.....	15
responsabilité	15
dommages materiels	16
attribution des points	17
attribution des points individuels.....	17
attribution des points PAR equipes.....	17
acceptation du reglement	17

INTRODUCTION AU REGLEMENT DU ROAD E-BIKE GRAND PRIX

LA NAISSANCE D'UN NOUVEAU SPORT – COURSE DE VELOS DE ROUTE A ASSISTANCE ELECTRIQUE

Le Road E-Bike Grand Prix met pour la toute première fois en compétition des vélos de route à assistance électrique. Cet événement sans précédent ouvre la voie à la course cycliste à assistance électrique sur route en tant que sport pouvant combiner les aspects populaires et spectaculaires des compétitions de cyclisme et de sport automobile. Les athlètes de road e-bike ont besoin de la force mentale et physique du cyclisme sur route conventionnel et de l'approche technologique et stratégique des meilleurs pilotes de moteurs électriques afin de remporter la course.

Cet événement est le premier du genre dans le monde. Le règlement est unique, et il est important de le lire attentivement. Nous demandons à toutes les parties (arbitres officiels, commissaires, bénévoles, participants, commanditaires et spectateurs) impliquées de lire, d'observer et d'appliquer ce règlement.

Le règlement de cette première édition de l'épreuve du Road E-Bike Grand Prix (REBGP) est sujet à modification jusqu'à 30 jours avant le début de la première course du REBGP.

Samba NGWANA est le fondateur de Vital Coach Events et le créateur de l'International Road E-Bike Grand Prix (IREBGP) et du REBGP European Series Events. Le règlement est un guide pour les équipes, les individus et les partenaires pendant la course de vélos de route à assistance électrique. Ces règles sont faites pour assurer le fair-play pendant la compétition ainsi que pour garantir la sécurité de nos participants pendant cet événement passionnant.

DEFINITION

Le Road E-bike Grand Prix est une compétition de course pour les nouvelles catégories de vélos appelés Road E-Bike (Pedelec). Les Pedelects, qui sont définis comme étant conformes à la norme EN15194 de l'UE, ont un moteur d'une puissance nominale continue ne dépassant pas 250 W et qui ne doit être activée que par pédalage, lorsqu'ils roulent à des vitesses comprises entre 6 km/h et 25 km/h.

CATEGORIE 1

Le premier jour de l'événement est dédié aux épreuves par équipes (masculines, féminines ou mixtes). Les équipes ayant cumulé le plus de points en moyenne par individu remporteront le prix de la meilleure équipe. Les trois premiers finalistes masculins et féminins du concours par équipe recevront également des prix. (Facultatif - Des prix par catégories d'âge peuvent être attribués en fonction des groupes d'âge et selon le taux de participation). Il y a deux catégories d'équipes autorisées à participer à la 1ère journée de l'ÉVÉNEMENT REBGP :

EQUIPES CONSTRUCTEURS

Il s'agit d'équipes créées par des fabricants de vélos à assistance électrique qui se font concurrence en utilisant leurs produits.

EQUIPES CLIENTS

Il s'agit d'équipes créées par des associations, des entreprises, des groupes commerciaux, des institutions (financières, administratives, etc.) ou un groupe d'individus et qui rivalisent en utilisant des vélos de route à assistance électrique de leurs fabricants préférés.

Ces équipes peuvent s'inscrire pour :

- **“Le Grand Prix”** ce qui implique de faire 2 tours de l'itinéraire désigné avec un total de 166 km et un dénivelé positif total de 4'036 m.
- **“Le Demi (1/2) Grand Prix”** ce qui implique de faire un seul tour de 83 km avec un dénivelé positif de 2'018 m.

*** La puissance maximale autorisée de la batterie est de 500 Wh pour le Grand Prix et le Demi Grand Prix.

Les participants qui utilisent des batteries de 200 Wh ou 250 Wh peuvent prendre une batterie additionnelle ou de rechange pour un total maximum de 500 Wh.

Les participants qui effectuent "Le Grand Prix" en utilisant 200 Wh ou 250 Wh ont le choix d'emporter la batterie additionnelle avec eux dès le départ, ou de la laisser au stand technique et de l'échanger ou de l'ajouter au passage entre les deux tours pour un total maximum de 500 Wh.

CATEGORIE 2 - CYCLOSPORTIF

TOURS TOUS-A-VELO

Le deuxième jour de l'événement, des randonnées "TOUS A VELOS" sont organisés pour les participants individuels à vélo, vélos électrique ou prototypes dans les catégories suivantes :

- Tour Challenge : Distance de 83 km.
- Tour Aventure : Distance de 51 km ;
- Tour Découverte: Distance de 11 km.

SPECIFICATIONS DES VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE AUTORISES POUR LES EPREUVES DU REBGP DU CATEGORIE 1

TYPES DE VELOS DE ROUTES A ASSISTANCE ELECTRIQUE ADMIS

Le vélo de route à assistance électrique admis à l'IREBGP doit respecter les spécifications mentionnées ci-dessous :

SPECIFICATIONS DU VELO DE ROUTE A ASSISTANCE ELECTRIQUE

- 1) Les vélos de route à assistance électrique ne doivent pas être modifiés par rapport à leurs spécifications d'origine du fabricant (en ce qui concerne le système d'entraînement du moteur et la batterie).
- 2) Les participants à la compétition ne doivent pas modifier la configuration du système d'entraînement du moteur par le fabricant pendant ou après la course.
- 3) Le vélo de route à assistance électrique doit être conforme à la norme EN 15194 pour les cycles à assistance électrique (EPAC) avec une tension jusqu'à 48 DC, une puissance nominale continue maximale de 250 W et une coupure de l'assistance à une vitesse de 25 km/h.
- 4) Le vélo de route à assistance électrique doit être présenté avec un certificat de conformité aux normes de sécurité requises EN 14781:2005 pour les vélos à assistance électrique de course en vertu de la prévention des risques en vélo.
- 5) Si le certificat d'homologation ne peut être présenté, un contrôle technique sera effectué. **L'organisation se réserve le droit d'interdire le départ à un concurrent.**
- 6) Les vélos de route à assistance électrique qui continuent de rouler sans pédaler ne seront pas autorisés à participer. Le participant doit pédaler sur son vélo de route afin de bénéficier de l'assistance de son système de motorisation.
- 7) Les batteries de rechange (à changer pendant la course) pour ceux qui utilisent des batteries de 200 Wh ou 250 Wh seront inspectées, marquées/étiquetées et surveillées pendant le remplacement des batteries au stand technique si elles ne sont pas emportées lors du départ de la course.
- 8) Pour les vélos de route à assistance électrique équipés d'une batterie interne rechargeable non amovible, le cadre est considéré comme la batterie et peut être remplacé si sa capacité est inférieure à 250 Wh.
- 9) Une ou batterie(s) de puissance maximale (cumulative) de 500 Wh pour le "**Le Grand Prix et le Demi (1/2) Grand Prix**" sera admise.
- 10) L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des vérifications techniques supplémentaires à tout moment avant, pendant et après la course.

TOURS TOUS A VELO – VELOS, VELOS ELECTRIQUE ET PROTOTYPES

Les circuits “TOUS A VELO” sont ouverts aux cyclistes à vélos, à vélos électriques et à prototypes. Les participants qui ne possèdent pas de vélos pourront louer des vélos dans les magasins locaux de location de vélos.

- 1) L'organisateur n'est pas responsable de l'homologation et de la certification du matériel utilisé sur les circuits "TOUS A VELO”.
- 2) Les cyclistes doivent assumer l'entière responsabilité de leur équipement.

CONDITIONS POUR PARTICIPER A L'ÉVENEMENT IREBGP

Cet événement est ouvert aussi bien aux hommes qu’aux femmes. Pour la sécurité de l’activité, les participants s’engagent aux obligations suivantes.

TITULAIRES D’UNE LICENCE

L'IREBGP est ouvert aux concurrents titulaires d'une licence délivrée par les fédérations nationales, affiliées ou non à l'Union Cycliste Internationale, certifiant la délivrance d'un certificat médical indiquant “l'absence de tout signe clinique apparent de contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition”. Cette licence doit être à jour avant que le participant ne poursuive son inscription à l'IREBGP.

NON LICENCIES

L'événement IREBGP est également ouvert aux participants non licenciés. Un certificat médical d'aptitude à la pratique du cyclisme sportif en compétition de moins de 12 mois (à la date de l'épreuve) ou une autre licence sportive de l'année en cours doit être fourni lors de l'inscription à l'épreuve IREBGP.

AGE MINIMUM

Tous les participants dans les catégories Équipes et Individuelles doivent être âgés de 15 ans et plus à la date de l'épreuve.

RESPONSABILITES ET ASSURANCES DES PERSONNES

Tout candidat participant à l'événement IREBGP certifie bénéficier d'une couverture sociale ou d'une assurance maladie complémentaire valable le(s) jour(s) de l'événement.

RISQUES SPECIAUX (SECOURS, TRANSFERTS)

En cas de blessure, les victimes peuvent avoir besoin de transferts en ambulance ou en hélicoptère, qui ne sont pas nécessairement remboursés par votre mutuelle ou votre assurance maladie complémentaire. Dans ce contexte, il est possible de bénéficier des services

d'assurance complémentaires couvrant ce risque (option à réaliser avant ou pendant l'enregistrement).

EQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

- Casque
- Kit de réparation
- Chambres à air de rechange
- Bouteilles d'eau
- Tenues de cycliste et chaussettes

Des contrôles inopinés peuvent être effectués à tout moment par un arbitre technique du Comité d'Organisation.

INSCRIPTION

INSCRIPTION EN LIGNE

Les participants peuvent s'inscrire en ligne via la plateforme d'inscription. Les licences ou certificats médicaux peuvent être téléchargés en ligne ou envoyés par e-mail et des photocopies peuvent être présentées à l'arrivée sur le lieu de l'événement.

Site officiel : www.roadebikegrandprix.com

Les équipes peuvent également contacter les organisateurs par mail : info@roadebikegrandprix.com et coordination@vitalcoach.club si elles ont besoin de tentes d'exposition et une plus grande visibilité au sein du village.

INSCRIPTIONS DES EQUIPES

Nombre par équipes

Equipe masculine	Equipe féminine	Equipe mixte
3-5 personnes par équipe	3-5 personnes par équipe	3-5 personnes par équipe

CLOTURE DES INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont clôturées dès que le nombre maximum d'inscriptions requis pour l'événement est atteint. Dans le cas où le nombre maximum n'est pas atteint, la date limite d'inscription en ligne est le **16 octobre 2019** pour les équipes participant aux épreuves de compétition (**Catégorie 1**) et le **16 octobre 2019** pour les participants individuels aux circuits pour la journée TOUS A VELOS (**Catégorie 2**).

Passé ce délai, des frais d'inscription tardive seront appliqués aux frais d'inscription dans la limite des places disponibles au village de l'événement.

ANNULATION AVANT LA COURSE ET REMBOURSEMENT

Aucun remboursement n'est possible en cas d'annulation ou de non-participation d'un inscrit.

CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Pour l'inscription sur internet, un email de confirmation de paiement vous sera envoyé dès réception du paiement de la transaction. L'inscription ne sera confirmée qu'après réception et approbation de la licence sportive ou du certificat médical.

Pour l'inscription des équipes directement auprès des organisateurs, une facture Proforma sera émise et envoyée par email. L'inscription ne sera confirmée qu'après paiement, réception et approbation de la licence sportive ou du certificat médical.

Tout compétiteur peut se renseigner sur l'état et l'exactitude de son inscription en contactant l'équipe de Vital Coach Events au **07 69 20 97 78** ou par email : info@roadebikegrandprix.com

COLLECTE DES DOSSARDS

Tous les participants de l'IREBGP récupéreront leurs dossards, plaques d'immatriculation, étiquettes de chronométrage et de suivi le **18 octobre 2019** au village de l'IREBGP.

- 1) Pour récupérer vos dossards, vos puces de chronométrage, vous devrez présenter votre licence, votre certificat médical et votre carte d'identité.
- 2) Les dossards et les plaques d'immatriculation des vélos doivent toujours être visibles pendant la course.

REGLEMENT TECHNIQUE

- 1) Les participants/équipes, utilisant des vélos de route à assistance électrique avec des batteries entre 200 Wh et 250 Wh, peuvent remplacer leurs batteries à la fin du premier tour au stand technique. On obtient ainsi une somme cumulée de 400 Wh à 500 Wh (Exemple : $200 \times 2 = 400$ Wh, $250 \times 2 = 500$ Wh)
- 2) Les équipes utilisant des vélos de route à assistance électrique avec une batterie de 500 Wh ne seront pas autorisées à changer les batteries pendant les arrêts/fin du premier tour. ($500 \times 1 = 500$ Wh)
- 3) L'équipe doit venir avec ses chargeurs et ses cordons de distribution électrique. Les points de recharges seront fournis au stand technique.
- 4) Il est conseillé aux équipes d'élaborer une stratégie de gestion de leurs batteries quant à l'utilisation de l'assistance. L'itinéraire est conçu avec plus de deux ascensions (Pourcentages d'ascension : Hors Catégorie, 2 et 5). Si vous épuisez votre batterie dans la première ascension, vous grimpez sans aucune assistance dans les prochaines ascensions.
- 5) Les véhicules d'assistance aux équipes ne seront pas admis sur le circuit pendant la compétition.
- 6) Il est conseillé aux équipes d'avoir des chambres à air et accessoires de rechange, en cas de problèmes mécaniques malencontreux.
- 7) Les équipes seront pénalisées d'un retard ou d'un ajout de temps pour avoir jeté des détritres dans des zones où il n'y a pas de litière pendant la compétition.
- 8) Il est conseillé aux équipes d'étudier le parcours et d'observer les catégories d'escalade pendant la compétition.
- 9) Les routes peuvent être ouvertes et fermées dans le temps en fonction du flux de participants. Nous conseillons toujours aux participants d'être attentifs pendant la course.
- 10) Les équipes pourront se réhydrater et se ressourcer lors de la transition vers le prochain tour et aux points de ravitaillement mis en place le long du parcours de l'épreuve.
- 11) Les équipes, dont le système d'entraînement du moteur a été modifié, seront automatiquement disqualifiées. Les spécifications du fabricant du vélo de route à assistance électrique ne doivent pas être modifiées avant ou pendant cette épreuve.
- 12) Les vélos de route à assistance électrique sont soumis à une inspection pendant et après l'événement.
- 13) Nous encourageons l'esprit sportif pendant la course de compétition.
- 14) Toujours assurer la sécurité routière (attention à la falaise en bordure du circuit et aux virages serrés).
- 15) Les équipements de sécurité (casques, gants, etc.) doivent toujours être portés pendant la course de compétition.

ESSAI DE CONDUITE AVANT L'ÉVÉNEMENT

Un participant qui souhaite tester des segments du parcours avant le début de la compétition peut le faire à ses propres risques. Il n'y aura pas de fermetures de routes avant les heures stipulées de l'événement.

IREBG EVENEMENT NATUREL CIRCUITS (COURSE)

Compétition par équipe et individuelle

Le circuit naturel représente un total de 83 km par tour. Le tour comporte 3 catégories d'ascensions : Hors Catégorie (HC), Catégories 2 et 5. Le circuit naturel contourne le lac du Bourget avec l'ascension du Relais de la Dent du Chat, par le Tunnel du Chat, jusqu'à une deuxième ascension de niveau 2 au Col du Chat, puis une montée de niveau 5 à Ontex, puis par Chautagne jusqu'à l'Esplanade.

Circuit 83 km:

<https://www.openrunner.com/r/9254748>

Circuit 51 km:

<https://www.openrunner.com/r/9400950>

Circuit 10 km:

<https://www.openrunner.com/r/9401031>



CEREMONIES DE REMISE DE PRIX ET RECOMPENSES

- Les participants doivent être présents pour recevoir les prix, sinon ils les perdent.
- Les médailles des finalistes seront remises immédiatement après la clôture de chaque compétition.
- Les trophées aux meilleures équipes et récompenses individuelles seront remis à l'issue de l'épreuve IREBGP le 20 Octobre 2019.
- Des récompenses seront remises aux gagnants lors d'un tirage au sort effectué durant l'IREBGP.

PENALITES

Les sanctions mentionnées ci-dessous sont structurées et validées par les officiels de course/arbitres de l'IREBGP.

1. Faute d'avoir tout l'équipement obligatoire, les participants ne pourront pas se présenter au départ.
2. Le remplacement non autorisé d'une batterie non approuvée et non contrôlée pendant la compétition entraînera la disqualification.
3. Tous les changements de batteries doivent être effectués au stand technique ou dans les points de ravitaillement qui seront sécurisé.
4. Les participants qui emportent des batteries de rechange avec eux sur le parcours doivent les garder en sécurité, les échanger en toute sécurité et ne pas gêner les autres.
5. Les systèmes d'entraînement de vélos de route à assistance électrique d'une puissance nominale supérieure à 250 W ne seront pas autorisés à participer. La fraude concernant la puissance délivrée par le moteur entraînera d'autres vérifications et la suspension de la compétition.
6. La plaque d'immatriculation et le dossard doivent être portés correctement. La pénalité est de 45 secondes de retard sur le temps de course. L'utilisation d'autocollants non autorisés entraînera également une pénalité de retard supplémentaire de 15 secondes.
7. Le jet de détritres dans une zone non prévue à cet effet entraînera une pénalité de 1 minute de retard.
8. Un départ anticipé avant l'heure de départ entraînera une pénalité de 30 secondes de retard.
9. L'assistance mécanique d'un personnel non autorisé et non reconnu par les organisateurs de l'IREBGP entraînera une pénalité de 5 minutes. Nous conseillons que toute l'assistance technique se fasse aux stands techniques des équipes respectives.

Le participant assistant un autre concurrent réellement blessé peut bénéficier d'un crédit temps sur demande et de la procédure suivante : espace-temps entre le premier appel au numéro d'urgence pour signaler l'incident et le nouvel appel avant le départ après prise en charge par

l'équipe de secours (Attention : une confirmation est nécessaire pour valider l'heure du départ sur site de l'accident).

PLAINTES

RECLAMATIONS RECEVABLES

Toute infraction au règlement constatée par les officiels ou signalée par au moins un participant peut entraîner une pénalité, voire une disqualification du concurrent concerné. Ainsi, nous admettons deux types de plaintes :

- 1) Rapport officiel de l'arbitre (technique ou commissaire).
- 2) Rapport des participants, spectateurs et bénévoles.

PERIODE DE TRAITEMENT DES PLAINTES ET DESCRIPTION DE L'INCIDENT

Les plaintes doivent être soumises par écrit au Directeur de Course dans les 30 minutes suivant l'arrivée du fautif et doivent inclure : résumé et croquis de l'incident, position sur le circuit, évaluation des circonstances et autres commentaires relatifs à la faute détectée.

Si la réclamation concerne les spécifications du système d'entraînement moteur et de la batterie d'un participant, le demandeur doit joindre un chèque de 50 euros à l'ordre de HMB Vital Coach Events pour couvrir la procédure de re-vérification. Si la plainte du requérant s'avère fondée, celui-ci est alors remboursé.

COMPOSITION DES OFFICIELS ET DES ARBITRES

- Experts techniques
- Arbitres IREBGP

RESOLUTION DES PLAINTES

Les arbitres officiels règlent le litige le plus rapidement possible sur le site de l'IREBGP. Le compétiteur impliqué dispose d'un moment pour se défendre devant l'officiel. La décision prise par les arbitres officiels est définitive.

DROITS D'IMAGES

AUTORISATION

Tous les participants aux épreuves et tours autorisent expressément les organisateurs de l'événement ainsi que les partenaires et les médias à utiliser les images photographiques ou vidéographiques sur lesquelles ils pourraient apparaître. Il s'agit des images prises à l'occasion de leur participation à l'événement pour une utilisation dans tous les médias, y compris le

matériel promotionnel et/ou publicitaire, à travers le monde et pour la plus longue durée prévue par les lois, règlements, traités en vigueur, ainsi que pour toute prolongation éventuelle à cette durée.

ACCREDITATION

Les professionnels des médias, photographes et vidéastes doivent obtenir leur accréditation auprès de **Vital Coach Events** pour l'exploitation de tous les droits commerciaux inhérents à la marque **International Road E-Bike Grand Prix (IREBGP) Event** et en relation avec **Road E-Bike Racing**.

ASPECTS GENERAUX DE L'EVENEMENT IREBGP

SECURITE

Vital Coach Events s'assurera que le personnel de sécurité, les commissaires de l'IREBGP et les agents de contrôle soient en place pour assurer un haut niveau de sécurité durant tout l'événement.

SERVICES DE SECOURS D'URGENCE

Les ambulances seront placées à un endroit stratégique et facilement accessible.

CONTROLE ANTI-DOPAGE

Tout participant peut être soumis à un contrôle antidopage pendant ou à l'arrivée de l'épreuve. En cas de résultats positifs lors du contrôle antidopage, les participants seront immédiatement disqualifiés.

ETHIQUE SPORTIVE ET FAIR-PLAY

Dans le cadre des conditions de course, le Comité d'Organisation attire l'attention des participants sur la pratique de l'esprit sportif et d'équipe qui doit prévaloir dans leurs actes de compétition. Nous encourageons les participants à l'événement IREBGP : les compétiteurs, les bénévoles et les officiels de course doivent prendre le temps d'informer le poste d'urgence le plus proche à la vue d'un incident nécessitant des soins médicaux ou de sécurité.

Le caractère technique de l'épreuve et la configuration dangereuse des parcours imposent à ses concurrents d'adopter un code d'honneur de bonne conduite, de fair-play, notamment en cas de dépassement.

ASSURANCE

La pratique du Road E-bike Racing est nouvelle et pourrait s'avérer plus difficile avec la nécessité de gérer l'assistance électrique ainsi que le changement de vitesse conventionnel des vélos. La mise en compétition de cette épreuve pour la première fois comporte un risque lié à la gestion de la vitesse et de l'assistance électrique, lors de cette activité physique. Chaque participant doit s'engager en sachant qu'il va rouler sur des itinéraires avec des montées intenses, des descentes rapides et de longues distances à parcourir.

RESPONSABILITE

Conformément à la législation en vigueur, l'organisation a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, de celle de toute l'équipe organisatrice de cet événement et de tous les participants à celui-ci.

En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, la garantie correspondante est limitée aux accidents qui pourraient survenir pendant l'événement. Elle n'est valable en effet

que sur l'itinéraire officiel, pendant la durée de l'épreuve, pour les participants inscrits et durant la course, **et dans la limite du respect des règles par les coureurs.**

De plus, nous conseillons et encourageons les compétiteurs à se procurer une assurance personnelle lorsqu'ils participent à l'événement. Conformément à l'article L321-4 du Code du Sport, nous recommandons vivement à chaque participant de souscrire une assurance individuelle accident couvrant ses dommages corporels dans le cadre de sa participation à l'épreuve, notamment s'il n'est pas titulaire d'une licence pour l'événement. **L'organisation ne sera pas tenue pour responsable d'un défaut d'assurance du coureur.** Une telle assurance garantira le paiement du capital en cas d'accident pouvant entraîner le décès ou une invalidité permanente pendant l'événement, que vous soyez ou non responsable, qu'il y ait ou non un tiers identifié impliqué ou témoin de l'incident.

En acceptant les conditions d'inscription, le règlement et la participation aux épreuves, chaque participant reconnaît et assume l'entière responsabilité de tout accident qui pourrait survenir pendant l'épreuve.

L'indemnisation, en fonction du dommage, intervient lorsque l'assuré est victime d'un accident lors de sa participation à l'événement sportif. Cette assurance est facultative mais fortement recommandée. Elle peut être souscrite en complément ou en l'absence d'assurance du même type détenu à l'aide d'une licence sportive.

DOMMAGES MATERIELS

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de dommages (vol, casse, perte, etc.) concernant les biens personnels des participants, même s'ils en ont la garde. Il incombe à chacun de garantir ou non ce type de risque auprès de son assureur. Les participants reconnaissent la non responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens ou objets personnels en cas de vol ou de perte. Les objets, accessoires ou vélos remis à des tiers (membres ou non de l'organisation) pendant l'événement seront sous l'entière responsabilité du participant. Les participants ne pourront pas se retourner contre les organisateurs pour tout dommage causé à leur équipement.

ATTRIBUTION DES POINTS

Le système de point est sujet à modification.

ATTRIBUTION DES POINTS INDIVIDUELS

Le système d'attribution des points du Road E-Bike Grand Prix est conçu pour permettre la participation d'équipes masculines, féminines et mixtes dans la même compétition.

Les coureurs du Grand Prix et Demi Grand Prix reçoivent des points entre 0 et 100 (100 étant le meilleur score) selon leur classement, leur temps et leur genre. Les premiers et derniers coureurs arrivés de chaque genre reçoivent 100 et 0 points respectivement. Les autres coureurs reçoivent un score au ratio de leur temps relatifs aux premiers et derniers coureurs de leur genre.

ATTRIBUTION DES POINTS PAR EQUIPES

Les points de l'équipes sont calculés selon la somme des points de chaque individu de l'équipe et divisé par le nombre de membres dans l'équipe.

ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à l'événement IREBGP implique la stricte acceptation et sans réserve de la part de chaque participant du présent règlement spécifique à cet événement. Les organisateurs se réservent le droit de le modifier pour des raisons qui seraient imposées par les autorités compétentes. Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et accepte les clauses dans leur intégralité.